



Pau, le 22 Mai 2023

Rentrée 2023 : pacte, nouvelle réforme du collège La dérégulation s'accélère !

Le Pacte : le contrat au détriment du statut de fonctionnaire.

Les textes sur les changements au collège et le Pacte devraient être présentés au CSE le 31 mai. Pour le moment, ce que l'on sait :
Le pacte fonctionne en briques (missions de 18 ou 24h) qu'il est possible de cumuler.

- la mission « **remplacement de courte durée** » (RCD) correspond à une brique de **18h**. Cette mission est érigée au rang de priorité. Ces remplacements sont la porte d'entrée dans le pacte, le ministère confirme que la-le chef-fe d'établissement devra « saturer le RCD » avant de répartir les autres missions. S'engager dans le pacte et donc dans les RCD est une charge de travail supplémentaire, mais aussi des contraintes très fortes : les remplacements au pied levé seront synonymes de pression au mépris de l'emploi du temps professionnel, voire personnel des professeur-e-s.

- la mission de **réfèrent-e** pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants, la participation à Devoirs Faits, aux stages de remise à niveau pendant les vacances correspondent à des briques de 24h pour chacune de ces missions. Les CPE et professeur-e-s documentalistes auraient accès aux briques de **24h** sans passer par la case RCD (en discussion).

Le fonctionnement du Pacte est un redoutable **accroissement des pouvoirs des chef-fe-s d'établissement**. Après identification des besoins locaux, les personnels devront faire des vœux pour candidater sur des missions et c'est la-le chef-fe d'établissement qui attribuera les « Pactes ». Il fera ensuite une **lettre de mission** pour les personnels retenus et **contrôlera** la réalisation des tâches. Le Pacte est aussi un redoutable outil d'**attaque contre nos statuts** : en définissant un nombre annuel d'heures à effectuer, le ministère ouvre la porte à l'**annualisation**. Il va aussi aggraver les **inégalités femmes/hommes**.

A la rentrée 2023, il y aura cependant encore les enveloppes d'IMP et d'HSE. On a donc encore les moyens de faire comme si le Pacte n'existait pas (d'où l'attribution aux chef-fe-s d'établissement d'une incitative prime de 1000 € pour sa mise en œuvre). Le budget prévu pour la fin d'année 2023 est de 300 millions d'euros. Pour 2024, année pleine, 1 milliard d'euros de budget est prévu. Les HSE récupérées serviront au financement du Pacte : ce ne sont **pas de nouveaux moyens !**

Le collège

-La nouvelle 6ème :

Création d'un nouvel **enseignement complémentaire** : une heure de soutien OU approfondissement en maths OU en français, par groupe de compétences. Ce n'est pas de l'AP, il ne s'agit pas de revoir ou prolonger le cours. C'est un travail **décroché de la progression de classe**, ciblant des compétences et notions précises. Pour le financement il y aurait différentes possibilités: prendre 1h sur l'horaire globalisé de sciences et technologie, faire intervenir les collègues du premier degré ayant signé le Pacte pour le soutien, multiplier les compléments de service des professeur-e-s de technologie ou autres disciplines.

- **Dispositif « Devoirs faits » obligatoire en 6ème** : 1 heure hebdomadaire en classe entière, dédoublement possible sur moyens Pacte.

- **Dispositif avenir** en cycle 4. C'est une commande du Président mais le ministère ne sait pas trop comment faire en respectant la grille horaire et le maximum de 26h... : il s'agirait d'1/2 journée hebdomadaire de **promotion des entreprises et découverte des métiers**, de la 5ème à la 3ème. Pour le SNES, il s'agit d'une volonté de revenir à une **orientation dès la 5ème** et de former, non un-e citoyen-ne émancipé-e, mais un-e jeune adaptable au marché de l'emploi, qui plus est local et de court terme, réforme régressive en pleine cohérence avec la réforme du lycée d'enseignement professionnel.

- Création d'un **Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux CASF** au BO du 12/01/23. Cette instance élaborera pour 5 ans une feuille de route préconisant des outils, planifiant des objets d'observation lors de visites des IEN et IPR (indépendamment des RDV de carrière), et valorisant le repérage et la diffusion des bonnes pratiques.

Concours 2023 : du fait de l'inaction gouvernementale, la grave crise de recrutement persiste

En 2022, les postes perdus faute de candidats se comptaient par centaines.

Il y aura encore beaucoup de postes non pourvus en 2023 !

Ce qui devait être un simple trou d'air en 2022, du fait de la réforme des concours de Blanquer en 2022, apparaît désormais comme un état durable et structurel.

Pour la session 2022 du CAPES externe de **Mathématiques** il y a eu 478 postes non pourvus. Pour la session 2023, avec 1040 postes pour 1170 admissibles, il faut s'attendre à nouveau à plusieurs centaines de postes perdus.

Pour le CAPES d'**Allemand**, 205 postes pour 101 admissibles en 2023 (en 2022 : 215 postes pour 83 admissibles). A l'agrégation externe il y a seulement 45 admissibles pour 42 postes. Ce seront probablement de nouveau environ 150 professeurs d'Allemand qui manqueront devant les classes à la rentrée 2023.

Les candidat-es admissibles en **Lettres modernes** sont 761 pour 755 postes. On constate qu'en Lettres Classiques la situation est encore plus critique que l'an passé, avec toujours moins d'inscrit-es (133) que de postes (134) et seulement 47 admissibles. Dans les deux disciplines de Lettres, la situation catastrophique de l'an dernier avec près de 260 postes perdus aux concours externes devrait donc se répéter.

En **Anglais** et en **Espagnol**, le nombre d'admissibles dépasse à peine le nombre de postes à pourvoir, et la situation est même plus critique que l'an dernier en Espagnol. Enfin, en **Physique-Chimie**, avec 440 admissibles pour 429 postes, il s'agira également d'une nouvelle année de sous-recrutement.

Des centaines de classes se retrouveront-elles de nouveau sans enseignant-e en septembre prochain ? La fameuse « attractivité » de nos métiers promise par le ministère avec la réforme des concours n'existe toujours pas, c'est le moins que l'on puisse dire.

Les nouveaux dispositifs, AED prépro, stages d'observations et de pratique accompagnée (SOPA), étudiant-es contractuel-les alternant-es (ECA) n'ont pas permis aux candidat-es de mieux se préparer aux écrits, notamment à cause d'une charge de travail trop importante. Le contingentement des places en master MEEF mis en place durant le quinquennat précédent éloigne chaque année des étudiant-es des métiers d'enseignement.

Les mesures d'urgence proposées par le SNES-FSU, et les solutions à plus long terme : mettre en place des bourses pour les candidat-es aux concours, financer les déplacements et le logement dans les lieux d'examen, établir systématiquement des listes complémentaires. L'établissement d'un plan pluriannuel de recrutement permettrait aux étudiant-es qui se destinent à nos métiers, et s'engagent dans des études plus longues, d'anticiper plus tôt leurs chances de succès. A plus long terme, la mise en place d'un **véritable pré-recrutement**, dès la licence, permettrait aux étudiant-es qui se destinent à nos métiers de se consacrer entièrement à leur formation et la préparation des concours.

La ministère doit également travailler à l'**attractivité des concours internes**. En lettres classiques, il y avait 20 postes au CAPES pour seulement 4 admis-es. En histoire-géographie, 6 postes ne sont pas pourvus ... Améliorer la réussite aux concours internes en proposant de véritables formations aux enseignant-es sur tout le territoire et dans chaque département, serait également une reconnaissance de leur valeur et leur permettrait une véritable évolution de carrière. Cela contribuerait également à l'attractivité de nos métiers.

Fausse revalorisation

Le 31 mai lors du CSA ministériel, les décrets et arrêtés sur la « revalorisation » et le « pacte » seront à l'ordre du jour.

Pour dénoncer ces nouvelles attaques contre nos métiers et nos statuts, nous appelons à des rassemblements devant :

la DSDEN à Pau et la Mairie de Bayonne à 14H00

Retrouvez l'appel de l'intersyndicale départementale ici .

Retraites : en grève le mardi 6 juin !

Ensemble pour obtenir le retrait et pour la justice sociale !

Notre combat contre la réforme des retraites continue.

Toutes et tous mobilisé.es **le 6 juin !**

10h30

Place Verdun à Pau Place Sainte-Ursule à Bayonne